

FORMULAIRE RELATIF A L'ADMISSION DES DECHETS D'AMIANTE LIE A DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION INERTES AYANT CONSERVES LEUR INTEGRITE (AMIANTE CIMENT)

Volet 1 : INFORMATIONS PREALABLES

Les livraisons se font uniquement le jeudi de 9h00 à 12h00 – 13h30 à 16h00 sur RDV

À remplir par le producteur ou la collectivité ou le détenteur de déchets

IDENTIFICATION DU DECHET

Raison sociale du Producteur :

Lieu de production du déchet :

Activité ayant généré le déchet :

Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone : Fax :

N° Siret : APE :

Courriel contact :

Nature des déchets (préciser sa composition) :

Apparence du déchet : Tuyaux – Ardoises – Tôles – Autres :

Diffusion contrôlée – Copie interdite sans autorisation

Catégorie du déchet	Classification du déchet	Conditionnement	Fréquence des livraisons	Tonnage estimé (en tonne)

TRANSPORTEUR

Nom du Transporteur : Nom du contact :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Type de transport : camion solo – camion remorque – semi-remorque – autres :

ADRESSE DE FACTURATION :

.....

Tel : Fax :

Date : Signature et Cachet du Producteur

**FORMULAIRE RELATIF A L'ADMISSION DES DECHETS D'AMIANTE LIE A DES
MATERIAUX DE CONSTRUCTION INERTES AYNT CONSERVE LEUR INTEGRITE
(AMIANTE CIMENT)**

Volet 1 : INFORMATIONS PREALABLES (SUITE)

À remplir par le producteur ou la collectivité ou le détenteur de déchets

ENGAGEMENT

Le soussigné :

- Certifie qu'il connaît son engagement de responsabilité au titre de la loi du 15 juillet 1975 sur les déchets et la récupération des matériaux et s'engage à procurer toute information utile à la bonne élimination de son déchet.
- S'engage à livrer un produit conforme aux spécifications de cette fiche, ainsi qu'à l'Arrêté Ministériel du 9 septembre 1997 modifié.
- S'engage à porter à la connaissance de l'éliminateur tout changement qui interviendrait sur le déchet modifiant les indications stipulées sur la fiche d'identification.
- S'assure que le transport du déchet est effectué suivant la réglementation et les conditions de sécurité en vigueur.
- Pour des règles d'hygiène et sécurité, notre personnel n'est pas autorisé à ouvrir les doubles sacs contenant les déchets d'amiante. C'est pourquoi nous demandons à tout producteur de ce type de déchet, un engagement sur le « non mélange » de ces déchets avec d'autres déchets industriels, EPI ou amiante libre.

Date :Signature et Cachet du Producteur

À remplir uniquement par la Collectivité

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné M., Mme, Président de la Collectivité (ou Représentant du Groupement) de, certifie sur l'honneur avoir établi un contrat avec un organisme agréée pour la valorisation des emballages ménagers ou autres (ECOEMBALLAGE, ADELPHE, ...) ; et, **conformément à l'Instruction du 12 mai 1999, BOI n°3-C-3-99 du 20 mai 1999**, bénéficie d'une TVA à taux réduit.

**Visa du Président de la Collectivité :
(ou du Représentant du Groupement)**

**FORMULAIRE RELATIF A L'ADMISSION DES DECHETS D'AMIANTE LIE A DES
MATERIAUX DE CONSTRUCTION INERTES AYNT CONSERVE LEUR INTEGRITE
(AMIANTE CIMENT)**

Volet 2 : CERTIFICAT D'ACCEPTATION PREALABLE

À remplir par l'exploitant du site

Rappel information préalable :

PRODUCTEUR : TRANSPORTEUR :

DECHETS : CENTRE DE TRAITEMENT :

NUMERO CAP : VALABLE JUSQU'AU :

Vu les informations recueillies ci-dessus, le déchet est :

Admissible

Demande de renseignements complémentaires

Analyses complémentaires

Refus

Motif du refus:

Date:.....Nom du Responsable:

Signature et cachet :

À remplir par l'exploitant du site

Après renseignements complémentaires ou caractérisation de base (ci-jointe):

Admissible

Refus

Motif du refus:

Date:.....Nom du Responsable:

Signature et cachet: